

Réunion du Conseil Municipal du 15 mars 2023

Compte-rendu du « quart d'heure citoyens »

M. Thierry BALLEREAU : « Bonjour J'observe avec une certaine colère que depuis mon signalement concernant les excès de vitesse Chemin Bas, aucune mesure concrète n'est évoquée et les chauffards continuent à s'en donner à cœur joie. Ce n'est pas la peine d'attendre une nouvelle étude d'un organisme et il convient de prendre des mesures simples à titre expérimental peut être. Mise place d'une signalisation réglementaire disparue depuis des années complétées par un aménagement de type "chicane" destiné à casser la vitesse dans la portion habitée. Encore une fois, le trafic est en augmentation sur cette voie et son dimensionnement n'est pas adapté. Prochainement 2 nouvelles constructions vont voir le jour avec un potentiel de 4 véhicules supplémentaires. Je compte sur votre compréhension et votre action pour la sécurité des personnes »

Réponse de Madame la Maire : la commune ne peut pas mettre en place des installations de voirie ni mettre de la réglementation sans avis de personnes compétentes dans ce domaine. Il sera installé Chemin Bas un compteur qui comptabilisera le nombre de véhicules empruntant cette voie ainsi que leur vitesse. Une fois ces éléments factuels en notre possession, nous pourrons décider d'inscrire ou non ce secteur dans le « programme de sécurité routière ».

De plus, un rendez-vous avec notre maître d'œuvre dans le cadre de notre marché à bon de commande doit avoir lieu la semaine prochaine, il s'agira également d'aborder ce sujet avec lui.

M. Thierry BALLEREAU : « l'interdiction de tourner dans le lotissement n'est pas respectée », il manque des panneaux « interdiction de tourner à gauche et à droite » en fonction du sens. Je vois au quotidien ce qu'il se passe sur ce chemin et j'attends la réponse depuis 5 ans.

Réponse de Dominique GIRET : En effet, peut-être faut-il installer des panneaux supplémentaires.

M. Thierry BALLEREAU propose de mettre un panneau limitant la vitesse à 30km/h.

M. Thierry BALLEREAU revient sur la délibération concernant l'acquisition du terrain « Les Petits Prés », il ne comprend pas la décision de la commune.

Réponse de Monsieur Giret : cette acquisition permet de désenclaver les 3 parcelles du fond du lotissement par la création d'une voie d'accès. En effet, alors que la vente du terrain destiné au lotissement provoque de fait l'enclavement de ces 3 parcelles, le conseil municipal a considéré qu'il devait apporter une solution pour garantir la desserte. La commune a l'obligation de maintenir l'accès et c'est la réglementation et notre volonté de le faire.

M. Thierry BALLEREAU : ce n'est pas vrai, ce n'est pas la réglementation, j'ai travaillé suffisamment ces sujets dans l'emploi que j'occupais avant.

Réponse de Monsieur Giret : je vous confirme qu'il s'agit de la réglementation, j'aborde également régulièrement ce sujet dans le cadre de mon activité professionnelle. D'un point de vue juridique, tout propriétaire ne peut interdire un accès qui enclaverait une parcelle.

Réponse de Madame La maire : il s'agit d'une décision du conseil municipal, nous avons été élus pour gérer la commune et de fait, prendre des décisions. Beaucoup de décisions semblent vous déplaire, je vous propose donc dans trois ans de constituer une équipe et de vous présenter aux élections municipales. Quoique nous fassions, vous trouvez systématiquement à redire et ce qui donne un sentiment de harcèlement.

Et sachez que ce n'est pas parce que vous êtes insistant et agressif dans vos propos que vous aurez gain de cause !

M. Jean-Claude Coursaud : *j' ai appris que la mairie n'était plus ouverte tous les samedis matins. Pourriez-vous m'envoyer le planning des dates d'ouverture de l'accueil de la mairie pour les samedis*

Réponse de Madame la maire : oui bien sûr nous vous enverrons le planning par mail.

M. Jean-Claude Coursaud : *j'ai assisté au conseil municipal du Vanneau Irleau et il a été question du pont sur le RD 123 avec une comptage du passage de véhicules dépassant le tonnage autorisé ? Ce sujet doit également préoccuper la commune de Coulon car ce pont est emprunté par des exploitants agricoles de la commune.*

Réponse de Madame la Maire : effectivement, tout comme la commune du Vanneau Irleau, nous avons été alerté par le département, nous nous sommes emparés du sujet et j'ai déjà échangé sur ce point avec ma collègue Maire du Vanneau Irleau.